

Automne 2024

Descriptif des stages en éducation



B-ÉPEP – Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

Stage	Titre de l'activité	Nbre de stagiaires	Session	Nbre de jours prévus	Dates et particularités
1	Stage 1 en Éducation au préscolaire ou Enseignement au primaire	2	H-2025	10	Recrutement à venir (Octobre 2024)
2	*Stage 2 en Éducation au préscolaire ou Enseignement au primaire (partie 1)	1	A-2024	24	Partie 1 : Septembre à décembre Partie 2 : Janvier à avril
	*Stage 2 en Éducation au préscolaire ou Enseignement au primaire (partie 2)		H-2025		
3	*Stage 3 en Éducation au préscolaire ou Enseignement au primaire (partie 1)	1	A-2024	35	Partie 1 : Septembre à novembre Partie 2 : Janvier à avril
	*Stage 3 en Éducation au préscolaire ou Enseignement au primaire (partie 2)		H-2025		
4	*Stage 4 en Éducation au préscolaire ou Enseignement au primaire	1	A-2024	17 semaines	Fin août à mi-décembre

* Recrutement en cours pour l'automne 2024

[Informations détaillées...](#)

B-EFLS – Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde

Stage	Titre de l'activité	Nbre de stagiaires	Session	Nbre de jours prévus	Dates et particularités
1	Observation guidée	2	H-2025	10	Recrutement à venir (Octobre 2024)
2	*Initiation à l'enseignement	2	A-2024	12	6 lundis discontinus entre le 9 septembre et le 21 octobre inclusivement, une semaine intensive du 28 octobre au 1er novembre et le lundi 4 novembre.
3	Initiation enseignement responsabilité	1	H-2025	30	Recrutement à venir (Octobre 2024)
4	*Enseignement en responsabilité	1	A-2024	70	De la fin août à la mi-novembre 2024.

* Recrutement en cours pour l'automne 2024

[Informations détaillées...](#)

B-ALS – Baccalauréat en enseignement de l’anglais, langue seconde

Stage	Titre de l’activité	Nbre de stagiaires	Session	Nbre de jours prévus	Dates et particularités
1	Exploration et rôle du professionnel	2	H-2025	10	Recrutement à venir (Octobre 2024)
2	*Initiation à l’enseignement	2	A-2024	10	5 lundis dont un pourrait être une journée pédagogique (16, 23, 30 septembre ; 7, 21 octobre), une semaine intensive du 28 octobre au 1 ^{er} novembre, ainsi que deux séminaires en milieu universitaire (en septembre et en novembre).
3	Prise en charge de groupes-classes	1	H-2025	25	Recrutement à venir (Octobre 2024)
4	*Enseignement en responsabilité	1	A-2024	75	Autour du 21 août jusqu’au 29 novembre ; 5 jours par semaine, soit quinze semaines à temps complet

* Recrutement en cours pour l’automne 2024

[Informations détaillées...](#)

B-EAP – Baccalauréat en enseignement des arts plastiques

Stage	Titre de l’activité	Nbre de stagiaires	Session	Nbre de jours prévus	Dates et particularités
1	*Socialisation : exploration professionnelle (secondaire)	2	A-2024	9	Neuf journées, les jeudis, du 19 septembre au 13 décembre 2024
2	Initiation à l’enseignement (primaire)	2	H-2025	12	Recrutement à venir (Octobre 2024)
3	*Prise en charge de groupes-classes (secondaire)	1	A-2024	25	Cinq semaines consécutives du 4 novembre au 6 décembre 2024
4	Enseignement en responsabilité (primaire ou secondaire)	1	H-2025	70	Recrutement à venir (Octobre 2024)

* Recrutement en cours pour l’automne 2024

Les enseignantes et les enseignants en art dramatique sont invités.es à déposer une offre de stage.

[Informations détaillées...](#)

B-EÉPS – Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

Stage	Titre de l'activité	Nbre de stagiaires	Session	Nbre de jours prévus	Dates et particularités
1	Exploration du rôle professionnel (Primaire ou secondaire)	2	H-2025	10	Recrutement à venir (octobre 2024)
2	*Assistanat et initiation à l'enseignement (Primaire ou secondaire)	2	A-2024	25	du lundi 9 septembre au mardi 10 décembre 2024 (lundis et mardis + 5 jours pendant la semaine de lecture)
3	Initiation à l'enseignement en responsabilité (primaire ou secondaire)	1	H-2025	7 semaines	Recrutement à venir (octobre 2024)
4	*Enseignement en responsabilité (Primaire ou secondaire)	1	A-2024	16 semaines	Du 21 août au 5 décembre 2024

* Recrutement en cours pour l'automne 2024

[Informations détaillées...](#)

B-EMU – Baccalauréat en enseignement de la musique

Stage	Titre de l'activité	Nbre de stagiaires	Session	Nbre de jours prévus	Dates et particularités
1	Exploration et rôle du professionnel (primaire ou secondaire)	2	H-2025	10	Recrutement à venir (octobre 2024)
2	*Initiation à l'enseignement (primaire ou secondaire)	2	A-2024	14	Du 18 septembre au 27 novembre 2024, les mercredis (incluant une semaine intensive du 28 octobre au 1er novembre)
3	Initiation à l'enseignement en responsabilité (primaire ou secondaire)	1	H-2025	25	Recrutement à venir (octobre 2024)
4	*Enseignement en responsabilité (primaire ou secondaire)	1	A-2024	75	Du 21 août (ou première journée pédagogique) au 5 décembre 2024

* Recrutement en cours pour l'automne 2024

[Informations détaillées...](#)

B-ENS – Baccalauréat en enseignement au secondaire

Stage	Titre de l'activité	Nbre de stagiaires	Session	Nbre de jours/semaines	Dates et particularités
1	Initiation à l'enseignement-apprentissage	2 (dyade)	H-2025	12 jours	Recrutement à venir (Octobre 2024)
2	*Coenseignement et début de prise en charge	2 (dyade)	A-2024	12 jours	Du 9 septembre au 22 novembre 2024 (1 journée par semaine) + 4 demi-journées flexibles (dates à déterminer)
3	Prise en charge et groupes-classes	1	H-2025	5 semaines	Recrutement à venir (Octobre 2024)
4	*Enseignement en responsabilité	1	A-2024	17 semaines	Fin août à mi-décembre

* Recrutement en cours pour l'automne 2024

[Informations détaillées...](#)

M-ENS – Maitrise en enseignement au secondaire

Stage	Titre de l'activité	Nbre de stagiaires	Session	Nb de jours prévus	Dates et particularités
1	Initiation et début de prise en charge	1	H-2025	12	Recrutement à venir (Octobre 2024)
2	*Prise en charge de groupes-classes	1	A-2024	18	Du 3 septembre au 15 novembre 2024
3	Enseignement en responsabilité	1	H-2025	56	Recrutement à venir (Octobre 2024)

* Recrutement en cours pour l'automne 2024

[Informations détaillées...](#)



Baccalauréat en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire (B-ÉPEP)

Stage 2 – Éducation au préscolaire ou enseignement au primaire



Calendrier

Ce stage s'échelonne sur deux sessions universitaires, du mois de septembre au mois d'avril. Au cours des deux sessions, les stagiaires conçoivent et pilotent des interventions dans différentes disciplines et font des prises en charge progressives, passant d'une situation d'apprentissage à des demi-journées et à des journées complètes, puis à une séquence (quelques périodes s'étalant sur plusieurs jours autour d'une situation d'apprentissage complexe).

- À la session d'automne, les stagiaires réaliseront 12 jours de stage du mois septembre au mois de décembre ; sept mardis et une semaine intensive en novembre.
- À la session d'hiver, les stagiaires réaliseront 12 jours de stage du mois de janvier au mois d'avril ; sept mardis et une semaine intensive en avril.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Une formation sur les spécificités du stage obligatoire pour les enseignantes et enseignants qui n'ont jamais reçu de stagiaires de stage 2 ou qui n'en ont pas reçu depuis plus de deux ans (capsule vidéo d'une heure disponible en ligne) à l'automne 2024. Une offre de formations transversales à tous les stages leur sera aussi transmise.



Période des jumelages

Fin mai 2024

Annonce des jumelages dans l'intranet : Début juin 2024

Description

Le deuxième stage privilégie une formation centrée sur la planification et la réalisation de situations d'enseignement-apprentissage. En plus de permettre aux stagiaires de poursuivre la découverte de leur futur environnement professionnel, ce stage vise à favoriser le développement de compétences didactiques liées aux disciplines du curriculum scolaire et de compétences pédagogiques liées aux interactions avec des élèves du préscolaire ou du primaire.

Ce stage vise spécifiquement à faire développer chez les stagiaires la compétence de planification pédagogique. Les apprentissages des élèves seront au cœur des préoccupations des stagiaires et des activités de stages qui leur seront proposées. Ainsi, au cours de l'année, les stagiaires devront : 1) s'approprier les curriculums d'études; 2) déterminer ce que les élèves sont en mesure d'apprendre en prenant en compte les préalables des apprentissages visés; 3) sélectionner des approches didactiques et pédagogiques susceptibles de favoriser les apprentissages des élèves; 4) anticiper certains obstacles à la compréhension des élèves et identifier des modalités de différenciation pédagogique; 5) exercer un suivi relatif aux apprentissages réalisés; 6) cibler des modalités d'évaluation formative pour soutenir les apprentissages. Pour guider leurs choix pédagogiques et didactiques, les stagiaires pourront s'appuyer sur le cours pivot du stage *Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage au préscolaire et au primaire* suivi en concomitance avec le stage ainsi que sur les autres cours de leur cheminement.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Dans le cadre du stage 2, il est attendu que l'enseignante et l'enseignant associé accompagne explicitement la démarche de planification de la ou du stagiaire selon les modalités de son choix (ex.: document Word à commenter avant chaque prise en charge, commentaires audios sur les planifications fournies, etc.). En plus de l'accompagnement régulier lors des périodes de stage, il est également attendu que l'enseignante et l'enseignant associé documente la progression de la ou du stagiaire quant au développement de ses compétences, notamment à planifier, et en rende compte en complétant une grille d'évaluation des compétences professionnelles en ligne à deux reprises au cours du stage (formative au terme de la partie1 à l'automne et sommative au terme de la partie2 à l'hiver).

Important : Situation de déjumelage possible après la partie1

Dans certaines conditions (ex. : échec à la partie1 du stage, échec au cours concomitant, changement au cheminement du ou de la stagiaire), la partie2 du stage ne peut se réaliser. Cela implique un déjumelage. L'enseignante ou l'enseignant qui dépose une offre pour accueillir un ou une stagiaire de 2^e année comprend et accepte qu'un déjumelage puisse survenir en cours de stage.

Stage 3 – Éducation au préscolaire ou enseignement au primaire



Calendrier

Ce stage s'échelonne sur deux sessions universitaires, soit celles d'automne et d'hiver. Tout au long de ce stage, les stagiaires prendront graduellement la classe en charge, c'est-à-dire planifieront et piloteront des situations ou des séquences d'enseignement-apprentissage dans différents domaines d'apprentissage. La prise en charge sera progressive : *co-enseignement, demi-journée, journée complète, semaines complètes*.

- À la session d'automne, les stagiaires réaliseront 15 jours de stage entre les mois de septembre et novembre ; des visites hebdomadaires (les jeudis) ainsi que deux semaines intensives au mois de novembre ;
- À la session d'hiver, les stagiaires réaliseront 20 jours entre les mois de janvier et d'avril ; des visites hebdomadaires (les jeudis) et trois semaines intensives en mars-avril.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Les capsules d'information et de formations interactives seront offertes aux enseignantes et enseignants associés sur la plateforme Brio. Cette plateforme proposera également des formations transversales aux différents stages du B-ÉPEP.



Période des jumelages

Début mai 2024

Annnonce des jumelages dans l'intranet : mi-mai 2024

Description

Ce stage a pour but d'amener les stagiaires à poursuivre leur familiarisation avec la complexité des interactions en classe. Il permet aux stagiaires de s'approprier différentes stratégies et interventions pédagogiques visant, non seulement, l'établissement et le maintien d'un climat propice aux apprentissages en classe, mais aussi à engager activement les élèves dans la vie de la classe et dans leurs apprentissages. Dans une continuité avec le stage de deuxième année axé sur la conception de situations d'enseignement-apprentissage et la différenciation pédagogique, les stagiaires de troisième année devront poursuivre le développement de leur capacité à prendre en compte les élèves et le groupe classe.

De manière progressive, les stagiaires devront concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage en se centrant sur les interventions pédagogiques et leurs effets sur l'engagement des élèves. Les stagiaires seront également invités à entrer dans un processus de réflexion sur l'action et sur leur identité professionnelle dans le but de réinvestir leurs constats dans l'action et ainsi poursuivre leur développement professionnel.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Dans le cadre du stage 3, il est attendu que les enseignantes et enseignants associés guident leur stagiaire en leur permettant d'expérimenter différentes stratégies d'enseignement et documentent par écrit le développement de leurs compétences professionnelles, notamment en ce qui a trait à la compétence de la gestion de la classe. En plus de l'accompagnement régulier lors des périodes de stage, les enseignantes et enseignants associés complèteront par écrit l'évaluation formative des compétences professionnelles au terme du stage d'automne et l'évaluation sommative à la suite du stage d'hiver. Les enseignantes et enseignants associés soutiennent leur stagiaire dans l'expérimentation des principes de l'intervention pédagogique et de la gestion de classe participative. ^[OBI]

Important : Situation de déjumelage possible après la partie1

Dans certaines conditions (ex. : échec à la partie1 du stage, échec au cours concomitant, changement au cheminement du ou de la stagiaire), la partie3 du stage ne peut se réaliser. Cela implique un déjumelage. L'enseignante ou l'enseignant qui dépose une offre pour accueillir un ou une stagiaire de 3^e année comprend et accepte qu'un déjumelage puisse survenir en cours de stage.

Stage 4 – Éducation au préscolaire ou enseignement au primaire



Calendrier

Dès la confirmation du jumelage en avril, la ou le stagiaire doit prendre contact avec l'enseignante ou l'enseignant associé afin de fixer deux journées de familiarisation qui se tiendront entre la fin avril et la fin juin. Au terme de cette période de familiarisation, le jumelage est confirmé ou modifié selon le cas.

Ce stage prévoit que la ou le stagiaire doit être présent pour une durée de quatre mois (17 semaines), du début de l'année scolaire en août (participation à toutes les journées pédagogiques) jusqu'à la mi-décembre.

La ou le stagiaire doit d'abord assumer une prise en charge de la classe en alternance (coenseignement) avec l'enseignante ou l'enseignant associé pour permettre l'observation et le modelage à travers toutes les tâches ainsi que 40 jours de prise en charge autonome et continue répartie en trois séquences : la première de 10 jours (octobre) et les deux suivantes de 15 jours (novembre et décembre). La dernière séquence vise une prise en charge autonome et complète de toutes les tâches de l'enseignant ou de l'enseignante.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Les capsules d'information et de formations interactives seront offertes aux enseignantes et enseignants associés sur la plateforme Brio. Cette plateforme proposera également des formations transversales aux différents stages du B-ÉPEP.



Période des jumelages

Mi-avril 2024

Annnonce des jumelages dans l'intranet : Fin avril 2024

Description

En cette dernière année de formation initiale, c'est dans une perspective de consolidation et d'intégration des compétences professionnelles que les stagiaires développent, dans un contexte de prise en charge progressive et continue, un agir professionnel, un sens des responsabilités et une autonomie accrue. En ce sens, elles et ils doivent manifester une capacité de réflexion sur leurs actions et de justification de leurs choix en regard des savoirs théoriques et pratiques, et ce, en cohérence avec leurs valeurs éducatives et la mission éducative de l'école québécoise. Ils et elles doivent également démontrer de l'aisance et de la constance dans les différents aspects de leur pratique professionnelle au service de l'apprentissage des élèves. Au terme de ce stage, elles et ils doivent faire la démonstration de l'ensemble des compétences en situation de pratique professionnelle, autonome et responsable.

Ce stage vise également à favoriser chez les stagiaires l'intégration et la synthèse de leur formation universitaire et la manifestation de leur autonomie par leur engagement dans une démarche de développement professionnel.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Dans le cadre du Stage 4, il est attendu que les enseignantes et enseignants associés collaborent au quotidien avec la ou le stagiaire et l'accompagnent de manière différenciée dans l'ensemble des aspects de la pratique professionnelle, tout en leur laissant une marge de manœuvre favorisant l'autonomie et la prise d'initiatives. Les enseignantes et enseignants associés guident la ou le stagiaire dans une démarche de réflexion sur sa pratique. Il est également attendu que les enseignantes et enseignants associés s'engagent à documenter la progression du stagiaire à l'occasion d'une évaluation formative et d'une évaluation sommative (grilles électroniques).

Important : stage en cours d'emploi et possibilité de déjumelage

Dans le contexte actuel, l'accueil d'un ou d'une stagiaire – notamment au stage 4 – peut impliquer qu'un déjumelage survienne si le ou la stagiaire se voit offrir un contrat et que ce dernier réponde aux spécificités du stage. L'enseignante ou l'enseignant qui dépose une offre pour accueillir un ou une stagiaire de 4e année comprend et accepte qu'un déjumelage puisse survenir.

Responsables pédagogiques

Stage 1 : justine.dion-routhier@fse.ulaval.ca (Hiver 2025)

Stage 2 : anne-marie.miville@fse.ulaval.ca

Stage 3 : elsa.tremblay@fse.ulaval.ca

Stage 4 : marie-france.boulay@fse.ulaval.ca



Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (B-EFLS)

Stage 2 – Observation guidée



Enseignant.e.s visé.e.s

Enseignantes et enseignants du français langue seconde au primaire, au secondaire et aux adultes.



Calendrier

6 lundis discontinus entre le 9 septembre et le 21 octobre inclusivement, une semaine intensive du 28 octobre au 1er novembre et le lundi 4 novembre.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Des formations pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants associés seront offertes en ligne.



Période des jumelages

Fin mai - début juin.

Description

Le stage 2 est réalisé en deuxième année du baccalauréat, au semestre d'automne. L'objectif est de poursuivre sa familiarisation avec la profession enseignante et ses exigences de même qu'avec la clientèle dans le but de s'initier à l'enseignement, de prendre en charge certaines activités d'enseignement. Ce stage propose une progression du co-enseignement vers un début de prise en charge de la classe.

Stage 4 – Enseignement en responsabilité



Enseignant.e.s visé.e.s

Enseignantes et enseignants du français langue seconde au primaire ou au secondaire.



Calendrier

De la fin août à la mi-novembre 2024, une ou un stagiaire par enseignante ou enseignant associé.

*Les stages 4 courts (A et B) ne sont plus offerts à partir de l'automne 2024



Formation des enseignantes et enseignants associés

Des formations pour les nouveaux enseignants associés seront offertes en ligne.



Période des jumelages

Fin mai.

Description

Le Stage 4 est réalisé en quatrième année du BEFLS ; il vise l'adaptation et l'intégration progressives du stagiaire aux besoins et aux profils des apprenantes et apprenants, de même qu'à son rôle et à sa place dans l'équipe-école ; il vise aussi le développement des compétences liées à la planification et au pilotage de situations d'apprentissage adaptées. L'objectif est la prise en charge progressive de périodes complètes. Le carnet de stage a été revu et a pour objectif de faciliter l'accompagnement et l'évaluation des stagiaires.

Important : stage en cours d'emploi et possibilité de déjumelage

Dans le contexte actuel, l'accueil d'un ou d'une stagiaire – notamment au stage 4 – peut impliquer qu'un déjumelage survienne si le ou la stagiaire se voit offrir un contrat et que ce dernier réponde aux spécificités du stage. L'enseignante ou l'enseignant qui dépose une offre pour accueillir un ou une stagiaire de 4e année comprend et accepte qu'un déjumelage puisse survenir.

Responsable pédagogique

Stages 1 et 2 : Suzie Beaulieu, professeure /suzie.beaulieu@lli.ulaval.ca /418 656-2131 poste 404239

Stages 3 et 4 : Diane Huot, professeure / stages@lli.ulaval.ca / 418 656-2131 poste 402749



Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde (B-ALS)

Stage 2 – Initiation à l'enseignement



Enseignant.e.s visé.e.s

Enseignantes et enseignants de l'anglais langue seconde au primaire ou au secondaire. Les enseignants des programmes PROTIC et en espagnol langue tierce ne peuvent accueillir de stagiaires pour le stage 2.



Calendrier

Dix jours de stage à l'école, soit 5 lundis dont une pourrait être une journée pédagogique (16, 23, 30 septembre ; 7, 21 octobre), une semaine intensive du 28 octobre au 1er novembre, ainsi que deux séminaires en milieu universitaire (en septembre et en novembre).



Formation des enseignantes et enseignants associés

Une capsule vidéo à visionner à distance permettra aux enseignantes et aux enseignants de s'informer des modalités du stage. Cette formation s'adresse aux enseignants accueillant un stagiaire ou un stagiaire du stage 2 pour la première fois ou qui n'ont pas reçu la formation du stage 2 depuis l'automne 2024, date de la mise en œuvre du Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante (2020). Lorsque les jumelages du stage 2 seront complétés, nous communiquerons avec les enseignants associés pour leur envoyer le guide révisé et les détails quant à la formation à distance.



Période des jumelages

Fin mai. En **dyade** (deux stagiaires jumelés à une enseignante ou un enseignant associé).

Description

Le stage 2 permet à la dyade de poursuivre l'initiation aux différentes tâches des enseignants dans un nouvel ordre d'enseignement. La dyade accompagne l'enseignante ou l'enseignant associé dans toutes ses activités professionnelles en classe et dans l'école. Le stage devient donc l'occasion de participer à la vie professionnelle des enseignants auprès des élèves et de prendre contact avec les différents intervenants afin d'explorer l'école comme milieu de vie des élèves et comme contexte professionnel des enseignants. Enfin, ce stage permet aux stagiaires de partager leurs observations et d'expérimenter des tâches relatives à l'enseignement avec la collaboration étroite de l'enseignante ou l'enseignant associé.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Accueillir les stagiaires dans le milieu ; les accompagner et les superviser (collaboration, rétroaction et évaluation); les évaluer de façon formative et sommative.

Stage 4 – Enseignement en responsabilité



Enseignant.e.s visé.e.s

Enseignantes et enseignants de l'anglais langue seconde au primaire ou au secondaire. Enseignantes et enseignants de l'espagnol langue tierce au secondaire.



Calendrier

De la rentrée scolaire autour du 21 août (selon les écoles) jusqu'au 29 novembre ; 5 jours par semaine, soit 15 semaines à temps complet.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Une capsule vidéo à visionner à distance permettra aux enseignantes et aux enseignants de s'informer des modalités du stage. Cette formation s'adresse aux enseignants accueillant une stagiaire ou un stagiaire du stage 4 pour la première fois ou qui n'ont pas reçu la formation du stage 4 depuis l'automne 2023, date de la mise en œuvre du Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante (2020). Lorsque les jumelages du stage 4 seront complétés, nous communiquerons avec les enseignants associés pour leur envoyer le guide révisé et les détails quant à la formation à distance.



Période des jumelages

Mi-mai – confirmation du lieu de stage dans l'intranet. Rencontre à prévoir de la stagiaire ou du stagiaire avec l'enseignante ou l'enseignant associé avant la fin de l'année scolaire (fin mai/juin) dès que le jumelage est confirmé. Les enseignants des programmes PROTIC seront contactés par l'équipe du jumelage.

Description

Ce stage vise à favoriser, chez les stagiaires, l'intégration et la synthèse de leur formation universitaire, ainsi que la réalisation de leur autonomie professionnelle. Elles et ils doivent être en mesure de créer, à partir de leurs ressources personnelles et professionnelles, des conditions didactiques et pédagogiques efficaces quant à l'apprentissage et au développement des compétences chez les élèves. Au terme de ce stage, elles et ils font la démonstration du niveau atteint de leurs compétences en situation de pratique professionnelle, autonome et responsable. Le déroulement de ce stage propose un cheminement graduel de responsabilisation jusqu'à la prise en charge autonome de 50 % de la tâche de l'enseignante ou l'enseignant associé (équivalant à une demi-tâche d'un enseignement régulier). Ce stage est concomitant au cours DID-3921 Online TESL Reflective Seminar. *Remarque : les stagiaires de la concentration anglais-espagnol doivent enseigner l'anglais, langue seconde ainsi que l'espagnol, langue tierce ce qui pourrait impliquer une collaboration entre deux enseignants associés.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Accueillir leur stagiaire dans le milieu scolaire ; faciliter son intégration professionnelle ; prévoir sa responsabilisation graduelle ; lui concéder une certaine marge de manœuvre pour réaliser des initiatives pédagogiques ; procéder à l'évaluation formative et continue de ses compétences professionnelles avant de se prononcer de façon sommative, en concertation avec la superviseuse ou le superviseur universitaire ; participer à des rencontres de concertation avec la superviseuse ou le superviseur universitaire.

Important : stage en cours d'emploi et possibilité de déjumelage

Dans le contexte actuel, l'accueil d'un ou d'une stagiaire – notamment au stage 4 – peut impliquer qu'un déjumelage survienne si le ou la stagiaire se voit offrir un contrat et que ce dernier réponde aux spécificités du stage. L'enseignante ou l'enseignant qui dépose une offre pour accueillir un ou une stagiaire de 4e année comprend et accepte qu'un déjumelage puisse survenir.

Responsables pédagogiques

Stages 1 et 4 : susan.Parks@lli.ulaval.ca / 418 656-2131 poste 406367

Stage 2 et 3 : monica.waterhouse@lli.ulaval.ca / 418 656-2131 poste 407995



Baccalauréat en enseignement des arts plastiques (B-EAP)

Stage 1 – Stage de socialisation : exploration professionnelle



Enseignant.e.s visé.e.s

Spécialistes en enseignement des arts plastiques ou en art dramatique au secondaire.



Calendrier

Neuf journées, les jeudis, du 19 septembre au 13 décembre 2024.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Une rencontre obligatoire pour les enseignantes et enseignants qui n'ont jamais reçu de stagiaires ou qui n'ont pas reçu de formation depuis l'hiver 2017. Pour les autres enseignantes et enseignants associés, les formations seront offertes par des capsules d'information et de formations interactives sur la plateforme Brio. Cette plateforme proposera également des formations transversales aux différents stages du BEAP.



Période des jumelages

À la fin du mois d'août 2024.

Les stagiaires sont en dyade (deux stagiaires jumelés à une enseignante ou un enseignant associé.e).

Description

Explorer le rôle professionnel de l'enseignante ou de l'enseignant en se familiarisant avec ses principales fonctions. Observer l'ensemble du contexte scolaire pour en saisir ses dynamiques. S'initier à l'enseignement en analysant une variété de situations-apprentissage, en assistant l'enseignant dans son travail et en animant un atelier court. Réfléchir au rôle d'enseignant en arts plastiques.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Accueillir les stagiaires dans le milieu ; l'accompagner et le superviser (collaboration, rétroaction) ; évaluer de façon formative et sommative le niveau d'atteinte des compétences professionnelles des stagiaires de façon concertée ; collaborer avec la responsable universitaire à l'École d'art pour l'évaluation du niveau d'atteinte des compétences professionnelles des stagiaires.

Stage 3 – Prise en charge de groupes-classes



Enseignant.e.s visé.e.s

Spécialistes en enseignement des arts plastiques ou en art dramatique au secondaire.



Calendrier

Cinq semaines consécutives du 4 novembre au 6 décembre 2024.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Une rencontre obligatoire pour les enseignantes et enseignants qui n'ont jamais reçu de stagiaires ou qui n'ont pas reçu de formation depuis l'hiver 2017. Pour les autres enseignantes et enseignants associés, les formations seront offertes par des capsules d'information et de formations interactives sur la plateforme Brio. Cette plateforme proposera également des formations transversales aux différents stages du BEAP. Aussi, avant le début du stage, les stagiaires sont tenus de contacter leur enseignante ou enseignant associé pour s'entendre sur une demi-journée de familiarisation à l'école.



Période des jumelages

Début du mois d'avril 2024

Description

Prendre en charge graduellement des groupes-classes, jusqu'à 50 % de la tâche de l'enseignant. Expérimenter de façon autonome des situations d'enseignement-apprentissage et développer les compétences liées à l'acte d'enseigner. Réaliser des séquences d'enseignement en arts plastiques dans un climat propice aux apprentissages et à la création. Piloter une SAÉ construite pour le stage III. Établir des liens entre les savoirs théoriques et pratiques.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Accueillir le stagiaire dans le milieu ; l'accompagner et le superviser (collaboration, rétroaction) ; évaluer de façon formative et sommative le niveau d'atteinte des compétences professionnelles du stagiaire de façon concertée; collaborer avec la superviseure de l'École d'art pour leur évaluation sommative.

Responsable pédagogique

josianne.mailloux@art.ulaval.ca



Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B-EÉPS)

Stage 2 – Assistanat et initiation à l'enseignement



Enseignant.e.s visé.e.s

Spécialistes en enseignement de l'éducation physique au primaire ou au secondaire.



Calendrier

25 journées de stage (20 jours se déroulant les lundis et mardis + 5 jours durant la semaine de lecture (du 9 septembre au 10 décembre 2024).



Formation des enseignantes et enseignants associés

Au début septembre pour les nouvelles et les nouveaux enseignants associés – Une invitation par courriel sera envoyée aux enseignantes et aux enseignants concernés.



Période des jumelages

Mi-avril 2024 / Annonce des jumelages dans l'intranet : fin avril 2024

Description

Ce stage de 25 jours permet à l'étudiante ou à l'étudiant : de se familiariser avec le fonctionnement d'une école d'un autre ordre d'enseignement que celui exploré en stage I ; de poursuivre le développement de ses habiletés d'analyse ; de concevoir des activités d'apprentissage ; de s'initier à l'enseignement en assistant son enseignante ou son enseignant associé, en pilotant des activités d'apprentissage et en dispensant des séances d'enseignement.

***Les stagiaires sont en dyade (deux stagiaires jumelés à une enseignante ou un enseignant associé).**

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Faciliter l'intégration des stagiaires dans le milieu; les accompagner et les superviser; les évaluer de façon formative et sommative; participer à une rencontre de formation, si à-propos, selon le responsable du stage.

Stage 4 – Enseignement en responsabilité



Enseignant.e.s visé.e.s

Spécialistes en enseignement de l'éducation physique au primaire ou au secondaire.



Calendrier

16 semaines consécutives, du 21 août au 5 décembre 2024.



Formation des enseignantes et enseignants associés

En août pour les enseignantes et enseignants associés qui n'ont pas reçu la formation des stages 3 ou 4 depuis 2017 – Une invitation par courriel sera envoyée aux enseignantes et aux enseignants concernés.



Période des jumelages

Début avril 2024 / Annonce des jumelages dans l'intranet : fin avril 2024

Description

Ce stage de 16 semaines consécutives permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'assumer la responsabilité d'une partie de la tâche d'enseignement de son enseignante ou son enseignant associé. À ce titre, elle ou il est appelé à travailler en collaboration avec son enseignante ou son enseignant associé, entre autres pour : mettre en place le système de gestion de classe qui prévaudra toute l'année durant; concevoir et piloter les activités d'apprentissage, séances d'enseignement et séquences d'enseignement-apprentissage qui auront cours durant les 16 premières semaines de l'année scolaire; évaluer la progression des apprentissages des élèves; mener à terme des projets spéciaux; communiquer avec les parents des élèves. Elle ou il est invité également à collaborer avec l'équipe-école pour toute situation qui nécessite des actions concertées. Elle ou il a aussi le devoir d'assister son enseignante ou son enseignant associé lorsqu'elle ou il n'a pas la charge du groupe-classe. Enfin, elle ou il se doit d'adopter une démarche systématique de réflexion sur sa pratique en vue de réguler ses enseignements.

Lors du stage 4, l'engagement des stagiaires dans le milieu scolaire devrait être réparti de la façon suivante :

- 50 % du temps en enseignement en responsabilité.
- 50 % du temps en assistantat (assister son enseignante ou son enseignant associé lorsqu'elle ou il enseigne).

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Faciliter l'intégration professionnelle du stagiaire; guider la ou le stagiaire dans le choix et l'élaboration de séquences d'enseignement-apprentissage; inciter la ou le stagiaire à réfléchir sur ses interventions de même que sur les attitudes à développer; superviser régulièrement la ou le stagiaire de façon à lui permettre de réguler son enseignement ; collaborer avec la superviseure ou le superviseur universitaire, notamment lors de la supervision systématique et l'évaluation sommative réalisée au terme du stage; participer à une rencontre de formation à l'Université à la demande du responsable du stage.

Important : stage en cours d'emploi et possibilité de déjumelage

Dans le contexte actuel, l'accueil d'un ou d'une stagiaire – notamment au stage 4 – peut impliquer qu'un déjumelage survienne si le ou la stagiaire se voit offrir un contrat et que ce dernier réponde aux spécificités du stage. L'enseignante ou l'enseignant qui dépose une offre pour accueillir un ou une stagiaire de 4e année comprend et accepte qu'un déjumelage puisse survenir.

Responsables pédagogiques

Stage 1 : denis.martel@fse.ulaval.ca

Stage 2 : benoit.tremblay@fse.ulaval.ca

Stage 3 : Valerie.michaud@fse.ulaval.ca

Stage 4 : Jocelyn.gagnon@fse.ulaval.ca



Baccalauréat en enseignement de la musique (B-EMU)

Stage 2 – Initiation à l’enseignement (MUS-2630 et MUS-2621)



Enseignant.e.s visé.e.s

Spécialistes en enseignement de la musique au primaire ou au secondaire.



Calendrier

14 journées de stages du 18 septembre au 27 novembre 2024

Les mercredis (9 jours) + 1 semaine intensive du 28 octobre au 1er novembre 2024



Formation des enseignantes et enseignants associés

Informations à venir.



Période des jumelages

Mai / juin 2024

Description

Ce stage de 14 jours permet aux étudiants de se familiariser avec leur rôle professionnel, plus particulièrement avec les dimensions personnelle et institutionnelle de ce rôle, de maîtriser les habiletés liées à l’observation et de s’initier à l’enseignement. Ce stage propose une démarche en alternance entre observation et participation lors d’activités d’assistantat et d’enseignement. **Les stagiaires sont en dyade (deux étudiants jumelés à une enseignante ou un enseignant associé).**

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

Les enseignantes et les enseignants associés accompagnent les stagiaires tout au long de leur stage. Leur mandat est de les aider à comprendre le rôle des enseignants et à identifier les attitudes nécessaires à l’exercice de la profession enseignante : (1) en acceptant d’être observé par les stagiaires dans l’exercice de leurs fonctions et d’en discuter avec eux; (2) en permettant aux stagiaires de réaliser certaines tâches en musique et dans l’école et en leur fournissant des rétroactions sur leurs actions; (3) en les incitant à réfléchir sur leurs observations et interventions de même que sur les attitudes à développer.

Stage 4 – Enseignement en responsabilité (MUS-3630 et MUS-3621)



Enseignant.e.s visé.e.s

Spécialistes en enseignement de la musique au primaire ou au secondaire.



Calendrier

5 jours/semaine, de la rentrée scolaire (autour du 21 août) jusqu'au 5 décembre 2024



Formation des enseignantes et enseignants associés

Informations à venir.



Période des jumelages

Mai / juin 2024



Journée de familiarisation

Mai / juin 2024

Description

Les étudiants qui entreprennent le stage 4 ont déjà vécu au moins un stage dans les deux ordres d'enseignement et feront ce dernier dans l'ordre qui correspond à leur choix de carrière. Au stage précédent, ils ont commencé à développer les compétences professionnelles en situation d'expérience intensive. Le stage 4 est le dernier stage de la formation pratique. Les stagiaires sont appelés à transférer les compétences acquises au cours des stages précédents et à maîtriser l'ensemble des 13 compétences professionnelles.

Responsabilités

Avant la rentrée scolaire, les enseignantes et enseignants déterminent leurs attentes pour la prise en charge de l'enseignement et communiquent toutes les informations nécessaires permettant à leur stagiaire de se préparer adéquatement. Leur rôle est (1) de superviser la préparation pédagogique et le déroulement de l'enseignement selon un calendrier de rencontres d'évaluation formative; (2) de confier progressivement une partie de leurs groupes à leur stagiaire (équivalant à une demi-tâche d'enseignement régulier); (3) de soutenir leur stagiaire dans les moments difficiles et de le guider dans la mise en œuvre des solutions; (4) de l'initier à l'ensemble des tâches complémentaires des enseignants et l'accompagner pour favoriser son engagement dans la vie de l'école; (5) de participer à l'évaluation finale du stage pour certifier les compétences démontrées par leur stagiaire.

Important : stage en cours d'emploi et possibilité de déjumelage

Dans le contexte actuel, l'accueil d'un ou d'une stagiaire – notamment au stage 4 – peut impliquer qu'un déjumelage survienne si le ou la stagiaire se voit offrir un contrat et que ce dernier réponde aux spécificités du stage. L'enseignante ou l'enseignant qui dépose une offre pour accueillir un ou une stagiaire de 4^e année comprend et accepte qu'un déjumelage puisse survenir.

Places de stages à combler (approx.)

Stage 2 : ± 25

Stage 4 : ± 15

Responsable pédagogique

Zara Pierre-Vaillancourt / stages@mus.ulaval.ca / 418 656-2131 poste 407446



B-ENS – Baccalauréat en enseignement au secondaire

Stage 2 – ENS-2500 – Coenseignement et début de prise en charge



Calendrier

12 jours : Du 9 septembre au 22 novembre 2024 (10 journées « perlées » ; une par semaine) + 4 demi-journées flexibles à convenir avec les stagiaires. Le mardi ou le mercredi (selon la voie disciplinaire) est réservé pour le stage, mais une flexibilité est permise.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Une formation en ligne (rencontre virtuelle) sera offerte aux enseignantes et aux enseignants associés. Une invitation sera envoyée. De plus, un site Ressource sera disponible sur la plateforme Brio. Des informations suivront plus tard pour l'inscription au site A24.



Période des jumelages

Mai 2024.

Ratio de **deux stagiaires** par **enseignant.e** dans **toutes les disciplines**

Description

Ce stage permet à l'étudiante ou l'étudiant de poursuivre sa familiarisation avec le rôle professionnel et son initiation à l'enseignement en continuant de développer des attitudes et des habiletés de collaboration professionnelle, par le coenseignement et des interventions dans les disciplines d'enseignement de son champ d'études. Ce stage propose une progression du coenseignement vers une prise en charge de la classe. Idéalement, la personne stagiaire se voit confier les mêmes groupes auprès desquels intervenir tout au long du stage. Elle passe aussi la majorité de son stage en prise en charge, après quelques journées de coenseignement.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

L'enseignante ou l'enseignant associé de stage 2 assume comme responsabilité d'accompagner et de superviser par de l'encadrement, de l'observation et des rétroactions les stagiaires dans les débuts de leur prise en charge de l'enseignement. Elle ou il facilite leur intégration dans le milieu scolaire, les initie à son contexte d'enseignement en vue de leur confier des tâches en coenseignement, favorise leur participation à différentes activités dans un esprit de collaboration pour en arriver à leur laisser la prise en charge de la classe. De plus, elle ou il procède à l'évaluation formative et sommative du développement de leurs compétences.

Stage 4 – ENS-3500 – Enseignement en responsabilité



Calendrier

De la rentrée scolaire, autour du 21 août (selon le premier jour travaillé pour les enseignantes et les enseignants dans le centre de services où a lieu le stage) au 13 décembre 2024 ; 5 jours par semaine.



Tâche requise

Nouveauté depuis l'automne 2022 : 75 % de prise en charge de la tâche d'enseignement pour les stagiaires ayant une ou deux planifications différentes. Les stagiaires ayant trois planifications différentes et plus seront à 50 %. **Les stages en cours d'emploi seront possibles sur approbation** (minimum de 50 % de tâche d'enseignement).



Rencontre des enseignantes et enseignants associés

Une rencontre pour les enseignantes et les enseignants associés au stage 4 est prévu en juin, à distance. La date exacte sera communiquée une fois les jumelages effectués. Un site ressources pour le stage 4 comportant des capsules vidéo et des documents à consulter en fonction des besoins est disponible tout au long de la session.



Période des jumelages

Mai 2024.

Description

Ce dernier stage permet d'assumer les différentes responsabilités liées à l'exercice du rôle professionnel afin de poursuivre le développement des compétences exigées d'une enseignante ou d'un enseignant, ainsi que de gérer le double défi de la tâche : enseignement des contenus et gestion des interactions. Cela signifie que la ou le stagiaire connaît, pour la première fois, le poids de l'imputabilité de son agir professionnel, soit d'assurer la réussite éducative des élèves qu'on lui confie. Des séminaires d'analyse de pratiques permettent une réflexion et une meilleure intégration des acquis théoriques réalisés depuis le début de la formation du stagiaire dans un contexte d'enseignement en responsabilité.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

De façon générale, l'enseignante ou l'enseignant intervenant en stage 4 assume comme responsabilité l'accompagnement et la supervision de la ou du stagiaire en favorisant son intégration au sein de l'équipe-école, en permettant une prise en charge progressive, mais soutenue, des groupes-classes qui lui seront confiés et en procédant à l'évaluation formative et sommative des compétences de la ou du stagiaire. Elle ou il devra également **lui concéder une marge de manœuvre lui permettant de construire certaines situations d'enseignement-apprentissage (comprenant le choix et l'élaboration de son propre matériel) ainsi que de réaliser un projet d'investigation portant sur une pratique pédagogique**, témoignant de son jugement professionnel.

Plus précisément, dans le cadre d'une première rencontre se déroulant en mai ou en juin prochain, l'enseignante ou l'enseignant détermine ses attentes pour la prise en charge de l'enseignement et communique à la ou au stagiaire toutes les informations nécessaires à sa préparation (ex. : matériel pédagogique utilisé, ressources disponibles, etc.). À partir de la rentrée scolaire, cette dernière ou ce dernier se voit confier la responsabilité d'une tâche d'enseignement qui varie selon le nombre de planifications différentes (voir le calendrier) et cela, durant environ 17 semaines. La prise en charge devrait devenir totale (50% à 75%) au plus tard le **09 septembre**. Cependant, chaque stagiaire doit savoir qu'elle ou il continuera de partager le poids de cette responsabilité avec son enseignante ou enseignant associé qui demeure la personne de référence quant au cheminement d'apprentissage des groupes d'élèves et à leur réussite. L'enseignante ou l'enseignant et la ou le stagiaire échangent sur une base régulière lors de rencontres de supervision permettant un retour sur l'action et l'exploration de pistes d'intervention liées au développement professionnel de la ou du stagiaire.

Important : stage en cours d'emploi et possibilité de déjumelage

Dans le contexte actuel, l'accueil d'un ou d'une stagiaire – notamment au stage 4 – peut impliquer qu'un déjumelage survienne si le ou la stagiaire se voit offrir un contrat et que ce dernier réponde aux spécificités du stage. L'enseignante ou l'enseignant qui dépose une offre pour accueillir un ou une stagiaire de 4e année comprend et accepte qu'un déjumelage puisse survenir.

Responsables pédagogiques

Stage 1 et 2 : viviane.desbiens@fse.ulaval.ca

Stage 3 : Stephane.Levasseur@fse.ulaval.ca

Stage 4: Nathan.Bechard@fse.ulaval.ca



M-ENS – Maîtrise en enseignement au secondaire

Stage 2 – ENS-6106 : Prise en charge de groupes-classes



Calendrier

Du 3 septembre au 15 novembre 2024. Pour les deux premières semaines de septembre : 5 journées de découverte du contexte de stage (école, personne enseignante associée et groupes d'élèves). Pour le reste du stage, l'enseignement à un groupe d'élèves pendant 20 périodes consécutives ou trois cycles scolaires complets.



Formation des enseignantes et enseignants associés

Toutes les personnes enseignantes seront invitées à une rencontre Zoom au cours de laquelle nous aborderons les principaux aspects du stage et mettrons en place nos stratégies de partage d'expertise dans l'accompagnement de stagiaire. Un site ressource sera disponible sur la plateforme Brio. Des informations suivront plus tard.



Période des jumelages

Mai 2024

Description

Ce stage donne l'occasion de s'approprier une démarche d'enseignement en déployant ses habiletés didactiques relatives à la planification, à l'intervention pédagogiques et en s'initiant à l'évaluation des apprentissages. À la suite des cinq journées de familiarisation, la personne stagiaire et la personne enseignante associée identifient un groupe-classe à prendre en charge pour la durée du stage. La personne stagiaire, de manière progressive, préparera les séquences d'enseignement et d'apprentissage, pilotera les périodes prévues au calendrier du groupe-classe et suivra les apprentissages des élèves en cours d'étape. Le choix du groupe devrait se faire en tenant compte des cours suivis par la personne stagiaire pendant la session universitaire, lui permettant d'assister à ses cours universitaires tout en réalisant son stage en milieu scolaire. La personne stagiaire sera tenue d'être présente à l'école toutes les demi-journées complètes durant lesquelles le groupe-classe choisi aura une période d'enseignement prévue à son calendrier. La personne stagiaire devra prendre en charge l'ensemble des périodes prévues du groupe choisi pendant trois cycles scolaires complets ou vingt périodes du groupe-classe choisi, si le nombre de vingt périodes n'est pas atteint au terme des trois cycles scolaires.

Responsabilités des enseignantes et enseignants associés

La personne enseignante associée s'engage à accueillir la personne stagiaire et à l'accompagner tout au long du stage. Concrètement, elle facilitera son intégration dans l'école, dans l'équipe pédagogique et dans ses groupes-classes. Elle aidera la personne stagiaire à choisir un groupe-classe à prendre en charge et à l'accompagner pendant toute la durée du stage (collaborer à la préparation des cours, valider les planifications, fournir de l'accompagnement et des rétroactions, l'évaluer de façon formative et sommative).

Responsable pédagogique

alain.fortier@fse.ulaval.ca